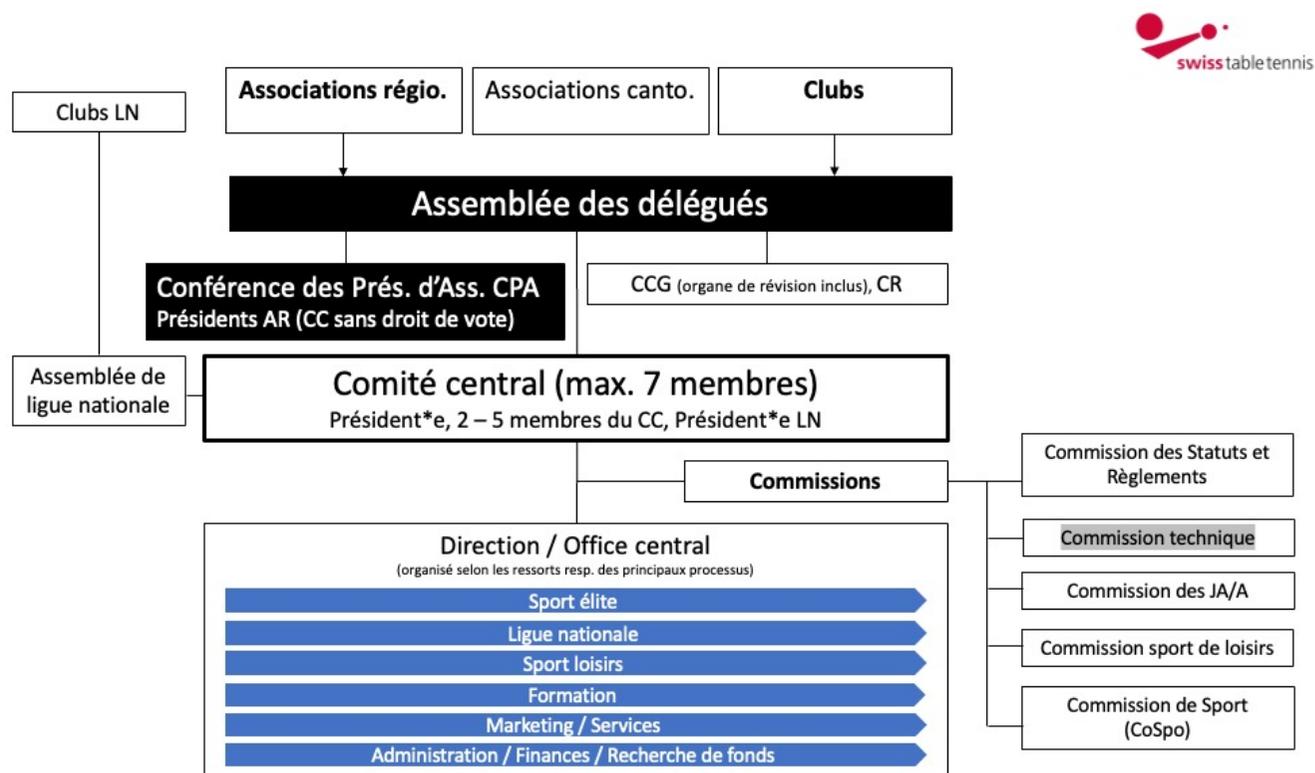


Nouvelle structure organisationnelle de Swiss Table Tennis

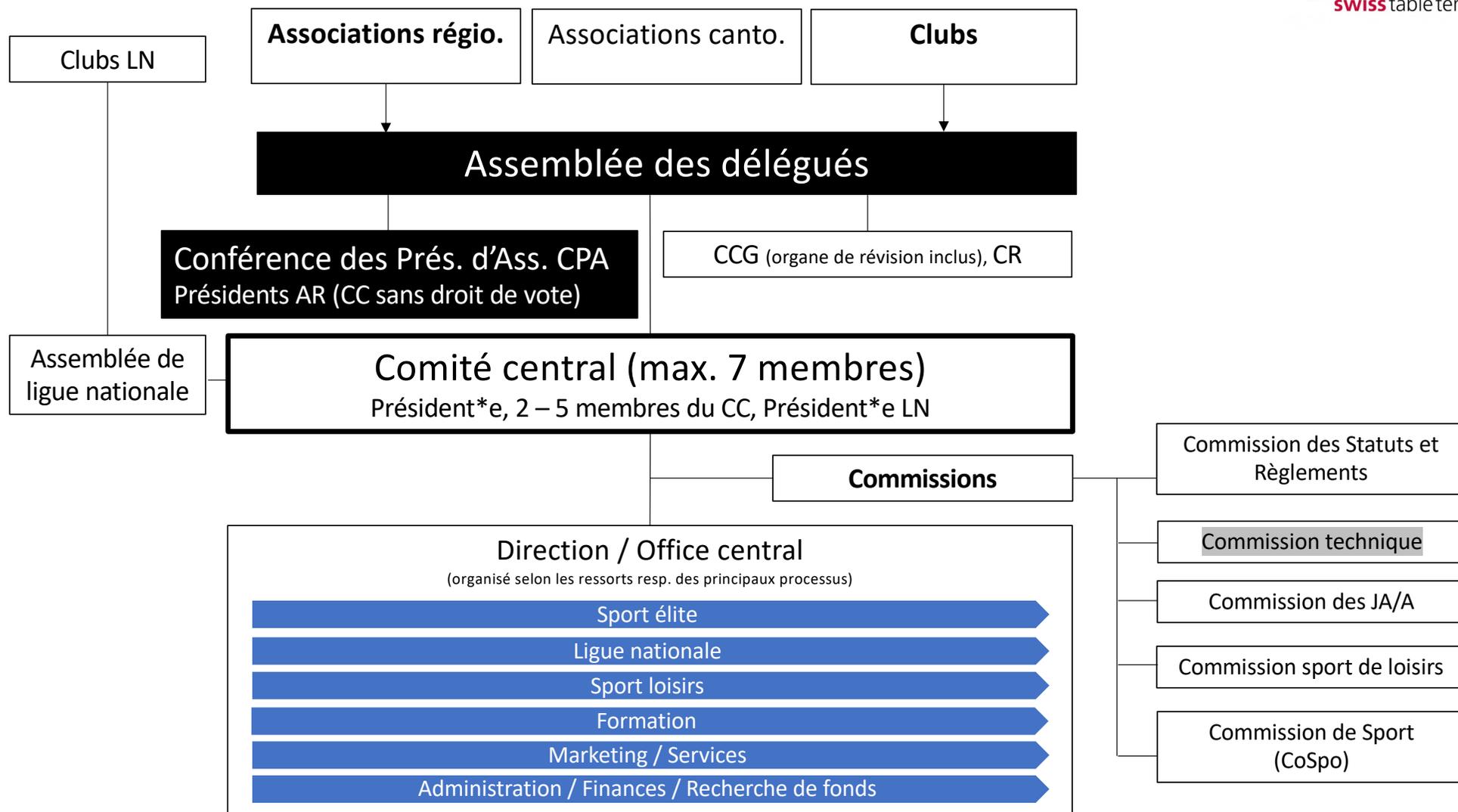


Idées directrices pour la réforme structurelle de STT

- Assemblée des délégués représentative avec compétences correspondantes
- Extension des tâches de la CCG (collaboration plus étroite avec la vérification des comptes, contrôle de la mise en œuvre des décisions de STT)
- Reconnaissance des clubs en tant que prestataires de sport locaux
(Importance du droit de proposition, de vote et d'élection / tous les 2 ans échange lors du forum des clubs)
- Attribution de tâches spécifiques aux associations régionales/cantonales
(Les régions ont la liberté de coopérer plus étroitement ou de fusionner avec d'autres régions dans le cadre des besoins de leurs clubs affiliés et dans un souci d'efficacité)
- Renforcement de la capacité d'action du nouveau comité central (anciennement Directoire du CC) (dotation de compétences décisionnelles étendues, intégration de comités stratégiques)
- La Conférence des présidents d'associations (CPA) remplace l'ancien Comité central
(CPA traite et décide de la stratégie et du budget)
- Intégration judicieuse de la Ligue nationale (compétences pour ses propres besoins et intérêts, éviter les doublons au sein de l'association)
- Utilisation efficace des ressources (professionnalisation là où c'est nécessaire et possible)

Modèle classique de gestion à but non lucratif mbo / mbe (management by objectives / management by exceptions Gestion par objectifs et gestion par exception)

- La direction agit de manière autonome dans le cadre des objectifs fixés et rend compte régulièrement de la mise en œuvre au comité
- Dans des cas exceptionnels (p. ex. événements imprévus comme le départ d'un sponsor principal, crise au sein de l'association, etc.), la tâche est déléguée au comité directeur, qui décide de la suite à donner



Implication des associations régionales dans les décisions stratégiques



| Clubs | Associations régionales | Associations cantonales | Assemblée des délégués | CPA* | CCG / CR | Comité central | Assemblée ligue nationale | Commissions | Office central |
|--|---|--|---|---|---|---|--|---|---|
| Tâches principales: - Activités classiques des clubs - Soutien des membres - Assurer l'activité sportive | Tâches principales: - Coordonner la coopération entre les clubs au niveau régional - Formation des opinions - Initiation et coordination des mesures dans le sport de loisirs - Organisation du championnat régional | Tâches principales: - Coordination et administration des demandes du fonds loto - Selon structure régionale prise en charge des tâches des AR | Tâches principales: Organe suprême, décide sur - mission, statuts, règlements* - Rapport annuel - Comptes annuels - Décharge des organes - Budget - Cotisations des membres - Élection des organes *RS exclu. | Tâches principales: - Approbation de la stratégie - Approbation du budget - Rapport STT sur les activités en cours - La CPA a lieu au moins deux fois par an. Les délégués ayant le droit de vote sont les président(e)s des associations régionales | Tâches principales: <u>CCG</u> - Examen de la mise en place des décisions de la fédération - Proposition sur l'élection de l'organe de révision - Collaboration avec l'organe de révision <u>CR</u> - Traitement des recours | Tâches principales: - Focus sur la Direction stratégique de STT selon le principe mbo/mbe - Élaborer la stratégie et la planification - Engagement du personnel - contrôle de la réalisation | Tâches principales: - Coordination des clubs LN, ses intérêts et règlements. - Collaboration étroite avec le ressort LN et le comité stratégique LN | Tâches principales: Au nom du comité central: - Traitement indépendant des sujets dans le cadre des règlements | Tâches principales: Etablissement d'une direction professionnelle. - Grande responsabilité pour la réalisation des tâches de la fédération - Demande une augmentation des ressources à l'office central |
| droits: Droit de vote, d'élection et d'application à l'AD (nombre minimal de clubs pour faire une proposition) | droits: 1 voix par AR, droit d'application à l'AD | droits: | droits: Comme mentionné ci-dessus | droits: Comme mentionné ci-dessus | droits: Selon les règlements | droits: Larges compétences sur tout ce qui n'est pas attribué à l'AD ou un autre organe, décision sur le RS . | droits: Droit d'application à l'AD. Décision sur les droits de marketing. | droits: Voix consultative et droit d'application au CC | droits: Voix consultative et droit d'application au CC |

* CPA = Conférence des Présidents d'Asso. ** mbo / mbe: Management by objectifs, management by exceptions

Suite de la procédure après adoption par l'AD du 5.3.22

- Adapter et compléter les statuts, y compris l'intégration du nouveau statut éthique de Swiss Olympic - Swiss Sport Integrity. Obligation pour toutes les fédérations sportives d'ici fin 2022
- Recherche de personnes intéressées par les différents postes
- AD extraordinaire par video fin juin / début juillet (status)
- 1. juillet 2022: La saison 22/23 commence avec la nouvelle structure et des status adapté
- AD d'automne : éléction pour compléter le CC, composition des commissions
- Adaptations des structures dans les AR jusqu'au 30. juin 2023